



CONSEIL GENERAL D'ORGES

10 juin 2015

CONVOCATION

Les membres du Conseil général sont convoqués à l'assemblée ordinaire le

- **Jeudi 25 juin 2015 à 20h00 précise à la salle du Conseil au Collège**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du Président du conseil
5. Nomination d'un(e) secrétaire remplaçante (pour le conseil général)
6. Nomination d'un(e) membre suppléant(e) de la commission de gestion
7. Nomination d'un(e) membre suppléant(e) de la commission de recours
8. Communications de la Municipalité
9. **Préavis N° 01/2015**
Comptes de l'année 2014 arrêtés au 31 décembre 2014 - rapport de la commission de gestion – débat – décision
10. **Préavis N° 02/2015**
Arrêté d'imposition 2016 - rapport de la commission de gestion – débat – décision
11. **Préavis N° 03/2015**
Demande d'un crédit de construction de CHF 20'000. -- pour la modernisation des locaux de l'administration communale - rapport de la commission de gestion – débat – décision
12. **Préavis N° 04/2015**
Crédit d'investissement pour la rénovation des installations de fourniture d'eau potable - rapport de la commission de gestion – débat – décision
13. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil est à la recherche d'un(e) secrétaire remplaçant(e), d'un(e) membre suppléant(e) de la commission de gestion et d'un(e) membre suppléant(e) de la commission de recours. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du Greffe municipal et sont d'ores et déjà vivement remerciées.

Pour une meilleure compréhension des sujets traités et afin de faciliter les débats, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des procès-verbaux, préavis et rapports portés à l'ordre du jour. Ces documents peuvent être consultés à la salle du Conseil, sur le site internet de la commune www.orges.ch, sous-l'onglet "Administration" Conseil général et Préavis ou en demandant une copie au Greffe municipal.

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacun et chacune. Le conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent.

Toute absence lors de cette séance est à communiquer, dans les meilleurs délais, à la secrétaire, Mme Aurélia Bally (024 445 13 12 – greffe@orges.ch).

Le Président
Henri Bon

La Secrétaire
Aurélia Bally